

Tu vas devenir jeune au pair ?

BIENVENUE EN BELGIQUE !

Une expérience unique pour :

✓
Améliorer tes compétences linguistiques

✓
Découvrir la Belgique (culture, folklore, tourisme, ...)

✓
Vivre un échange culturel en famille d'accueil

Découvre les contours de ton séjour dans cette brochure !

À ton arrivée

RÉALISE CES DÉMARCHES OBLIGATOIRES POUR ÊTRE EN RÈGLE !

TITRE DE SÉJOUR

Rends-toi à la commune dans les 8 jours pour obtenir ton titre de séjour provisoire.



Munis-toi d'une **photo**, de ton **visa** et du **permis de travail** que ta famille d'accueil t'a remis.

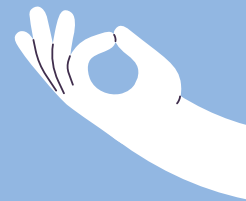
Tu as lancé les démarches mais ton titre de séjour se fait attendre?
Dans ce cas, tu peux recevoir ton indemnité **en cash** en attendant.
Conserve bien les reçus mensuels signés comme preuve de paiement.

Ton séjour est temporaire.
Tu dois impérativement quitter le territoire après ton séjour au pair !

COMPTE BANCAIRE

Une fois ton titre de séjour en poche, ouvre un compte bancaire auprès de la banque de ton choix.

Transmets les coordonnées bancaires à ta famille d'accueil qui devra te verser une indemnité de **750 €** minimum par mois sur ce compte.



Garde toujours ton titre de séjour sur toi en cas de contrôle de police !
Veille aussi à avoir ton permis de travail sur toi lors de tes déplacements.



Pense à prendre une photo de tes documents (recto/verso) avec ton smartphone pour y avoir accès en cas d'oubli ou de perte.

Tes conditions d'accueil

TON SÉJOUR EST ENCADRÉ PAR UNE LÉGISLATION QUI VEILLE À TON INTÉRÊT ET CELUI DE TA FAMILLE D'ACCUEIL.

Ta famille d'accueil a l'**obligation** de te fournir :

Ton permis de travail B

Un programme culturel pour découvrir la Belgique

Une assurance pour te couvrir en cas de problème (santé, accident, rapatriement)

Une chambre privative meublée et chauffée

La garde d'enfant(s) ne doit pas être ton activité principale, et il t'est interdit de travailler pour une autre famille ou d'exercer une autre activité professionnelle pendant ton séjour !

Ton activité

✓
Autorisé :

MAX. 20 HEURES PAR SEMAINE

MAX. 4 HEURES PAR JOUR

MIN. 1 JOUR DE CONGÉ PAR SEMAINE

LÉGERS TRAVAUX DE MÉNAGE

GARDE D'ENFANT(S)

✗
Interdit :

PLUS DE 20 HEURES PAR SEMAINE

PLUS DE 4 HEURES PAR JOUR

MOINS D'UN JOUR DE CONGÉ PAR SEMAINE

LOURDS TRAVAUX DE MÉNAGE

PARTICIPATION AUX TÂCHES LIÉES À L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DE TA FAMILLE D'ACCUEIL, AU DOMICILE OU À L'EXTÉRIEUR

Cours obligatoires

SI TU N'AS PAS DE CONNAISSANCE DE BASE DE LA LANGUE USUELLE* DE TA FAMILLE D'ACCUEIL, TU DOIS SUIVRE DES COURS DE CETTE LANGUE DE MANIÈRE INTENSIVE DÈS TON ARRIVÉE.

Tu as déjà des bases dans la langue usuelle de ta famille d'accueil ? Dans ce cas, tu peux suivre les cours de ton choix (citoyenneté, culture, sport, couture, ...).

Ta famille d'accueil devra d'ailleurs fournir au SPW la preuve de ta fréquentation scolaire.

*La langue usuelle de ta famille d'accueil ne doit pas nécessairement être le français.

Tu peux participer aux éventuels stages prévus dans le cadre de tes cours, à **condition qu'ils ne soient pas rémunérés.**

Inspection/contrôle

Un Inspecteur ou une inspectrice du SPW peut à tout moment se présenter au domicile de ta famille d'accueil.

Cette visite à l'improviste lui permet de vérifier que les **conditions d'accueil** sont **bien respectées**, et de s'assurer que **tout se passe bien**.

Tu reconnaîtras cette personne grâce à sa **carte de légitimation**.

Tu peux lui parler en toute confiance 😊

Besoin d'aide ?

TU RENCONTRES UN PROBLÈME, UNE SITUATION DÉLICATE DANS LE CADRE DE TON SÉJOUR AU PAIR ?

Voici des contacts pour t'aider :

INSPECTION – SPW

Namur – Brabant wallon – Lux.

☎ 081 77 88 20
@ inspection.namur@spw.wallonie.be

Hainaut – Mons

☎ 065 40 23 63 - 071 27 71 20
@ inspection.hainaut@spw.wallonie.be

Liège

☎ 04 349 55 10
@ inspection.liege@spw.wallonie.be

EMPLOI ET PERMIS DE TRAVAIL – SPW

☎ 081 33 42 64 - 081 33 44 42 - 081 33 43 92

OFFICE DES ÉTRANGERS

☎ 02 488 94 41

POUR LES SITUATIONS D'URGENCES :

Police 112
Urgences médicales & pompiers 100

Te voilà prêt·e à commencer !



Wallonie
service public
SPW